



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le débat d'orientations budgétaires, institué par la Loi du 06 février 1992, et modifié par la Loi du 07 août 2015 (dite Loi NOTRE), est un temps fort du débat démocratique local. Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, il est l'occasion pour la municipalité de présenter ses prévisions et ses projets, et de les mettre au débat avant le vote du budget.

### 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

L'année 2021 débutera sous les auspices d'une crise sanitaire qui s'amplifie, et dont nous appréhendons encore difficilement toutes les conséquences économiques et sociales.

Le projet de Loi de finances pour 2021, présenté à la fin du mois de septembre, anticipait un recul du PIB de 10 % en 2020, et tablait sur un rebond de la croissance de 8 % en 2021.

Cependant, l'aggravation de la crise sanitaire depuis le mois d'octobre a conduit le gouvernement à revoir à la baisse ses prévisions relatives au recul du PIB, qui atteindrait - 11 % en 2020.

Dans le même temps, les dernières prévisions de l'Union Européenne réduisent l'ampleur du rebond attendu en 2021, qui serait limité à + 5,8 % pour la France.

La première des conséquences sociales de cette crise, immédiate, est l'augmentation du chômage. A l'échelle du pays, le nombre d'emplois nets détruits devrait culminer à 800 000 cette année, ce qui porterait le taux de chômage à 11 % fin 2020, contre 8,4 % en début d'année.

L'ambition affichée du projet de Loi de finances pour 2021, en grande partie inspiré par les mesures du plan de relance (100 Mds€ sur deux ans), est de réduire autant que possible l'impact économique de cette crise sanitaire.

Conjugué aux quatre lois de finances rectificatives présentées en 2020, cette loi de finances initiale pour 2021 est porteuse d'un effort budgétaire important, qui se traduit par l'augmentation des dépenses, mais aussi par la diminution des recettes, notamment fiscales.

En corollaire, le déficit public, qui devrait plonger à 10,2 % du PIB au cours de cette année, serait ramené à 6,7 % en 2021.

La dette publique, de son côté, s'envolerait à 117,5 % du PIB en 2020, avant de refluer très légèrement, à 116,2 % en 2021.

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

Pour les collectivités territoriales, les mesures du plan de relance incluses dans la Loi de finances auront des conséquences fiscales non négligeables.

En effet, la baisse des impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros, présentée comme une mesure structurelle de soutien aux entreprises, impactera les ressources fiscales des collectivités locales de manière profonde et durable.

Seront notamment concernées les recettes des régions et des EPCI (contribution sur la valeur ajoutée, cotisation foncière des entreprises), mais aussi celles des communes, avec la diminution de moitié des valeurs locatives des établissements industriels, et donc des taxes foncières payées par ces derniers.

Dans ce contexte, le budget de la Ville devra, tout à la fois, supporter les conséquences probables de la crise sanitaire, mais aussi intégrer les éléments du programme pour lequel la liste majoritaire a été élue.

L'objectif d'aménager et transformer le cœur de ville se matérialisera encore davantage, avec les premiers travaux de construction de logements aux abords du terminus du tramway, et l'émergence du bâtiment qui abritera notre future médiathèque 3<sup>ème</sup> lieu.

Dans le même temps, notre engagement environnemental se traduira notamment par la production de l'Agenda 2030 de la ville de Quetigny.

Nos engagements en faveur du sport, de l'action éducative et de la jeunesse, de la vie associative, verront leurs premières réalisations concrètes, avec l'extension de l'espace Pierre Desproges, la mise en œuvre d'une concertation avec nos partenaires associatifs afin de préparer un projet sportif municipal, l'engagement d'une démarche partenariale, soutenue par un diagnostic de territoire, en vue de la signature d'une convention territoriale globale avec la CAF.

Notre projet culturel verra une de ses orientations majeures se réaliser avec la construction d'une médiathèque 3<sup>ème</sup> lieu, qui connaîtra cette année une avancée significative.

Enfin, notre souci constant du lien social, de l'éducation, de la tranquillité publique et de la préservation du cadre de vie s'exprimera à travers l'action quotidienne de nos équipes de terrain : les agents du service propreté, les animateurs, les éducateurs, la police municipale, que nous proposerons de conforter avec le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique.

Tout cela se fera dans un cadre budgétaire contraint, et dans un esprit de responsabilité, en prenant soin de préserver la solvabilité de la commune, dont les capacités financières seront plus que jamais mises à l'épreuve.

Cette volonté de conjuguer un niveau de service élevé avec la préservation de nos marges de manœuvre trouve son expression dans les orientations budgétaires exposées ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture 021-212105159-20201124- DG25112020CM19-DE Date de télétransmission : 25/11/2020 Date de réception préfecture : 25/11/2020
---

## 2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2021

### L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Le tableau joint en annexe présente, dans l'état actuel des hypothèses retenues et des arbitrages effectués à ce jour, les montants et la structure prévisionnelle des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

#### A / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 12 794 000 € environ, ce qui les positionne à un niveau proche du montant voté au budget 2020.

##### 1°/ Les recettes fiscales (chapitre 73)

Le montant total des produits d'imposition inscrits au chapitre 73 est évalué à environ 9 994 000 €, Contre 10 208 397 € au budget primitif 2020.

Ce montant correspond à l'addition de plusieurs catégories de recettes fiscales :

##### a) La fiscalité directe locale :

Le produit de la fiscalité directe locale sera profondément modifié en 2021, sous l'effet de deux mesures :

- En premier lieu, la réforme de fond initiée avec la suppression de la taxe d'habitation, remplacée pour les communes par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, aura les incidences suivantes :

- ✓ A partir de 2021, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.
- ✓ En contrepartie, la commune percevra un produit supplémentaire de taxe foncière sur les propriétés bâties, calculé sur la base du taux départemental.

Pour la commune de Quetigny, le taux de la taxe foncière sera composé de la manière suivante :

Taux communal :	21,18 %
<u>Taux départemental :</u>	<u>21,00 %</u>
Taux cumulé :	42,18 %

- ✓ La différence entre le produit fiscal nouveau (assis intégralement sur la taxe foncière) et le produit antérieur sera neutralisée par un coefficient correcteur.

Selon les premières estimations réalisées par la DGFIP, le coefficient correcteur appliqué à Quetigny s'établirait à 0,72.

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

- La lecture des premiers effets de cette réforme fondamentale sera toutefois perturbée par les mesures d'allègement des impôts de production introduites par la Loi de finances 2021, et notamment, pour ce qui nous concerne, par la diminution de moitié des bases de taxe foncière des établissements industriels.

Selon nos premières estimations, cette mesure impactera notre produit de taxe sur le foncier bâti à hauteur de 480 000 € environ.

Ce montant, déduit de nos recettes fiscales (chapitre 73), devrait normalement, s'il est compensé, se retrouver au niveau des allocations compensatrices, dans le chapitre 74.

Notre estimation du produit de la fiscalité directe pour 2021 est établie au regard des réformes évoquées ci-dessus, mais aussi des prévisions d'augmentation des bases nettes (+ 1%) et des taux d'imposition (+ 1 %).

Tenant compte de l'ensemble de ces facteurs, le produit annuel de la fiscalité directe est évalué à 4 942 000 €, contre 5 211 499 € votés au budget 2020.

### **b) Les ressources reversées par Dijon Métropole sont prévues de la manière suivante :**

- ✓ L'attribution de compensation continuera de diminuer en application des orientations proposées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et approuvées par le Conseil Municipal le 28 mai 2019. Le montant prévu en 2021 est fixé à 3 534 779 € (contre 3 539 838 € en 2020).
- ✓ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est, pour cette année encore, reconduite en tant que mécanisme de solidarité entre communes de la Métropole, à hauteur de 884 532 €.

**c) La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :** Nous estimons que le produit annuel de cette taxe sera stabilisé à 219 000 € environ, au regard des montants comptabilisés ces dernières années.

**d) Les droits de mutation :** cette recette assise sur les transactions immobilières a atteint un point relativement haut en 2019 (296 K€).

Dans le budget 2020, nous avons anticipé les effets d'un ralentissement du marché de l'immobilier ancien, en inscrivant un produit prévisionnel de 200 000 €. L'observation des produits encaissés entre janvier et septembre nous montre que cette estimation sera atteinte, voire dépassée.

Pour 2021, nous anticipons un produit annuel de 250 000 €.

**e) La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) :** Jusqu'à présent, cette taxe indirecte était établie au regard d'un coefficient de taxation voté par le Conseil Municipal.

Le projet de Loi de finances prévoit de modifier le régime de cette taxe, qui deviendrait une taxe nationale redistribuée localement. A partir de 2021, nous devrions donc percevoir une quote-part d'un produit national, sans pouvoir de taux.

Par ailleurs, le produit de cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, étant corrélé à l'activité industrielle et commerciale, nous proposons de rester prudents et d'inscrire au budget 2021 un produit prévisionnel de 160 000 € (soit environ 10 % en dessous des recettes constatées ces dernières années).

Accusé de réception en préfecture 021-212105159-20201124- DG25112020CM19-DE Date de télétransmission : 25/11/2020 Date de réception préfecture : 25/11/2020
---

## 2°/ Les dotations et participations reçues (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe principalement les recettes qui proviennent des dotations de l'Etat et les subventions reçues de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des services à l'enfance.

Le montant global des recettes attendues dans ce chapitre est évalué à 1 700 000 € environ, contre 1 635 666 € au budget 2020.

Précisons toutefois qu'il s'agit là d'une augmentation en trompe l'œil, qui résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- ✓ La diminution attendue de la dotation forfaitaire : - 56 000 € environ ;
- ✓ La perte de la dotation de solidarité urbaine : - 217 000 € environ ;
- ✓ La disparition des allocations compensatrices de taxe d'habitation : - 133 000 € environ ;
- ✓ L'apparition probable d'une nouvelle allocation compensatrice de taxe foncière, en conséquence de la diminution des bases des établissements industriels : + 480 000 €.

a) **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – Dotation forfaitaire** : les perspectives dressées par le projet de Loi de finances pour 2021 sont conformes à la ligne de conduite adoptée depuis 2018, qui consiste à privilégier l'augmentation des dotations de péréquation (DSU, DSR) dans le cadre d'une enveloppe de DGF stabilisée.

Dans ces conditions, nous anticipons pour Quetigny une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire, par le jeu de l'écrêtement, à l'image de ce que nous avons connu ces dernières années.

Le montant attendu à ce titre est évalué à 303 000 € en 2021 (contre 359 045 € notifiée en 2020).

b) **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** : Avec une population passée sous la barre des 10 000 habitants, le bénéfice de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) n'est plus acquis à la commune de Quetigny. Cette dotation de péréquation, que nous percevons depuis 2011, représentait en 2019 une recette budgétaire de 433 563 €.

Après avoir diminué de moitié en 2020 (dans le cadre du mécanisme de garantie), cette dotation devrait disparaître de notre budget 2021 (soit – 216 782 € par rapport à 2020).

c) **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : en contrepartie de la perte de la DSU, la commune est devenue éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à partir de l'année 2020.

La Loi de finances 2021 prévoit l'augmentation de cette dotation au niveau national. Cependant, faute de visibilité quant à la répercussion locale de cette mesure, nous estimons le montant à percevoir en 2021 au même niveau qu'en 2020, soit 111 000 €.

d) **Les allocations compensatrices de fiscalité versées par l'Etat** : les réformes fiscales mises en œuvre en 2021 devraient modifier de manière significative la structure et les montants des allocations compensatrices.

- ✓ Les allocations compensatrices afférentes à la taxe d'habitation, qui représentaient 132 731 € en 2020, sont appelées à disparaître.
- ✓ Pour ce qui concerne les mesures d'allègement des impôts de production, et notamment la diminution de moitié des bases d'imposition des établissements industriels, la Loi de finances prévoit un mécanisme censé nous garantir une compensation intégrale du produit perdu. Nous évaluons cette nouvelle allocation compensatrice à 480 000 €.

Asasud de répartition préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

- e) **Les autres participations et subventions reçues** : Nous retrouvons dans cette catégorie les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au titre des services à l'enfance, et dont le poids budgétaire est important.

Pour l'année 2021, les montants attendus représentent :

- ✓ 490 000 € environ au titre des prestations de services ;
- ✓ 230 000 € environ dans le cadre du Contrat Enfance et jeunesse (CEJ).

### 3°/ Les recettes tarifaires et produits des services (chapitre 70)

Le niveau des recettes inscrites dans ce chapitre affichait une perte importante au budget 2020, en raison de la crise sanitaire.

Le montant inscrit au budget 2021 sera proche de 985 000 € (contre 817 900 € en 2020), traduisant l'idée selon laquelle les services à la population, et notamment les services dédiés à l'enfance, devraient pouvoir continuer à accueillir du public.

Ce chapitre comprend deux types de recettes :

a) **Les produits des services** : nous retrouvons à ce titre les produits des services suivants :

- ✓ Le multi-accueil (Maison de l'enfant Maria Montessori) ;
- ✓ Les services périscolaires (accueil matin et soir, restauration scolaire) ;
- ✓ Le centre de loisirs et l'accueil jeunes ;
- ✓ L'école de musique, de danse et des arts.

Pour l'ensemble de ces services, les recettes provenant des usagers sont estimées à 544 000 €.

b) **Les produits du domaine, RODP et remboursements de frais** : nous retrouvons dans cette catégorie des recettes diverses, telles que :

- ✓ Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) ;
- ✓ Les réservations de concessions dans le cimetière communal ;
- ✓ Les participations reçues au titre de l'entretien de certains espaces ;
- ✓ Les participations versées par le collège Jean Rostand et le lycée agricole en contrepartie de la mise à disposition de nos équipements sportifs ;
- ✓ Le remboursement des taxes foncières afférentes au golf par son exploitant, Blue Green.

L'ensemble de ces recettes cumulées représentent un total évalué à 248 000 € environ.

c) **Le remboursement par le CCAS des charges relatives au personnel mis à disposition** représentent pour le budget principal une recette imputée sur ce chapitre à hauteur de 176 000 € environ.

### 4°/ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre comprend trois catégories de recettes, dont le montant total est estimé à 105 000 € environ pour 2021, contre 99 215 € au budget primitif 2020.

Accusé de réception en préfecture 021-212105159-20201124- DG25112020CM19-DE Date de télétransmission : 25/11/2020 Date de réception préfecture : 25/11/2020
---

**a) Les revenus des immeubles à caractère permanent** : entrent dans cette catégorie les baux ruraux, ainsi que les loyers perçus, notamment au titre de locaux mis à disposition pour le guichet unique (CAF, Conseil Départemental).

Nous estimons ces recettes à 52 000 € environ pour 2021.

**b) Les revenus de la location de la salle festive La Colline** : ces recettes seront en 2021 encore impactées par la crise sanitaire. Dans l'incertitude quant à la date à laquelle nous pourrions de nouveau ouvrir cet équipement au public, nous anticipons une perte de 50 %, ce qui porterait le produit annuel à 17 000 €.

**c) Les produits versés par l'exploitant du golf** (redevance d'affermage et loyer) : ces recettes, calculées en application des contrats qui nous lient à l'exploitant (Blue Green), sont estimées à 35 000 € environ.

### 4°/ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Les recettes de ce chapitre sont relativement limitées dans leurs objets et dans leur montant.

Nous y retrouvons les indemnités journalières reçues en contrepartie des absences d'agents contractuels, ainsi que les sommes versées par l'Etat au titre des emplois aidés.

Nous évaluons ces recettes à 9 500 € environ, sans changement par rapport au budget 2020.

## B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 12 178 000 €, en léger recul (-0,11 %) par rapport au budget primitif 2020 (12 191 336 €).

### 1°/ Les charges de personnel (chapitre 012) :

Le tableau joint en annexe présente la structure des effectifs, la durée du travail dans la commune, ainsi que les éléments de rémunération pris en compte dans les dépenses de personnel actuelles et prévisionnelles.

Les charges de personnel sont évaluées dans ce budget à 8 313 000 €, en augmentation de 0,47 % par rapport au budget 2020 (8 274 000 €).

Cette augmentation limitée résulte d'une combinaison de facteurs de hausse et de facteurs de baisse.

- ✓ Globalement, le budget dédié aux rémunérations brutes des agents titulaires sera augmenté de 77 000 € environ, alors que les rémunérations des personnels non titulaires diminueront de 67 000 € environ.

Ces évolutions croisées traduisent notre intention d'intégrer 6 agents contractuels dans la fonction publique territoriale, dans la continuité du plan d'intégration que nous avons engagé.

- ✓ Afin de renforcer les actions de la police municipale sur le terrain, nous envisageons le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

- ✓ A cela s'ajoute l'effet PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Pour leur dernière année de mise en œuvre, ces mesures gouvernementales destinées à revaloriser les carrières viendront augmenter la masse salariale de 27 000 € environ (21 000 € pour les fonctionnaires, et 6 000 € pour les contractuels).
- ✓ Les avancements de grade et les promotions internes, qui sont du ressort de l'employeur, pèseront pour 21 000 € supplémentaires.
- ✓ La revalorisation des régimes indemnitaires produira une augmentation de 12 000 € environ.
- ✓ Les allocations chômage augmenteront quant à elles de 20 000 € environ.
- ✓ Au titre des facteurs de baisse, trois départs en retraite intervenus en 2020 ne seront pas remplacés poste pour poste, avec pour conséquence une diminution de la masse salariale de 50 000 € environ.

### 2°/ Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses de ce chapitre, qui traduisent le fonctionnement des services (fluides, achats de fournitures, prestations de services ...) sont évaluées pour 2021 à 2 550 000 € environ, ce qui les situe à un niveau proche du budget primitif 2020 (2 555 500 €).

Ce chapitre inclura notamment, en année pleine, le coût de la micro-crèche Les Moussaillons, évalué à 80 000 € environ au regard du marché passé avec la SAS Leo Lagrange.

Nous prévoyons en outre dans ce budget 2021 des crédits dédiés à des missions d'assistance et d'étude en vue d'aboutir à la production de notre Agenda 2030 d'une part, et afin de préparer la signature d'une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales d'autre part.

D'une manière générale, et en dehors de facteurs exogènes comme, par exemple, l'augmentation des coûts des énergies, les budgets alloués aux services seront évalués au regard des dépenses constatées au compte administratif 2019, qui constitue notre année de référence.

### 3°/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant total des dépenses portées à ce chapitre sera légèrement inférieur au budget 2020 : il s'élèvera à 1 200 000 € environ (contre 1 238 236 € au BP 2020).

Cette diminution est imputable en premier lieu aux indemnités et autres frais afférents aux élus (cotisations retraite, formations) : le montant total de ces dépenses s'élèvera à 125 800 €, contre 138 600 € au budget 2020.

En revanche, le budget consacré aux subventions aux associations et aux autres institutions sera conforté. Il sera porté à 611 000 € environ (contre 610 233 € au budget 2020).

Sont également incluses dans ce chapitre les subventions versées aux autres budgets :

- ✓ la subvention versée au budget du CCAS s'élèvera à 330 000 € environ.
- ✓ la subvention d'équilibre versée au budget de la Saison culturelle : cette dernière est évaluée à 110 500 €.

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020



#### 4°/ Les atténuations de produits (chapitre 014)

Nous retrouvons dans ce chapitre, pour l'essentiel, la contribution versée au titre du Fonds de Compensation Intercommunal et Communal (FPIC).

Après avoir augmenté de manière exponentielle entre 2012 (7 145 €) et 2017 (98 661 €), cette contribution a légèrement reflué ces dernières années, pour revenir à 82 047 € en 2020.

Pour l'année 2021, nous proposons d'inscrire 85 000 € au titre du FPIC.

### C / LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Les états de la dette joints en annexe donnent une vision de l'encours et de sa répartition.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de la dette (capital restant dû) devrait s'élever à 709 000 € environ, en tenant compte :

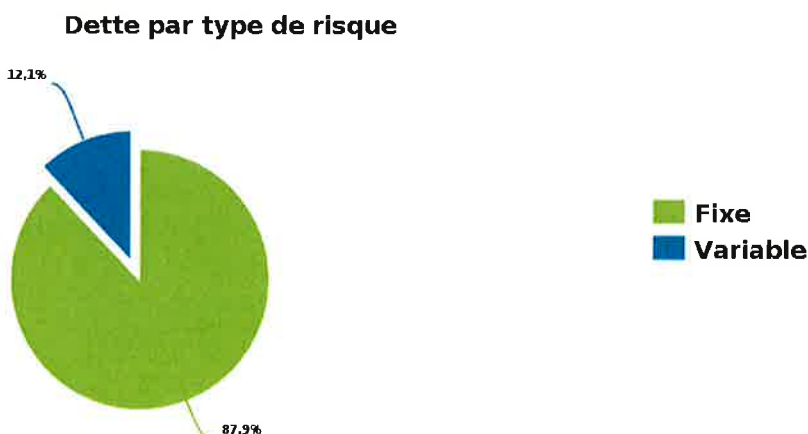
- du remboursement anticipé d'un emprunt Caisse des dépôts et consignations pour 177 844 € (intervenu le 01/10/2020) ;
- de la mobilisation d'un emprunt nouveau de 400 000 € en fin d'année 2020.

La dette propre de la Ville se composera ainsi de trois emprunts libellés en euros, dont un contrat revolving.

Sous réserve des conditions précises de réalisation de l'emprunt mentionné ci-dessus, la durée résiduelle de la dette serait de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et son taux moyen inférieur à 2 %.

Le tableau relatif à la typologie de l'encours de dette montre que cette dernière ne présente pas de risque financier, dans la mesure où la totalité des contrats en cours sont classés « 1A », catégorie correspondant aux emprunts souscrits à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de dette se répartirait de la manière suivante :



© Finance Active

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

En termes budgétaires, l'annuité de la dette 2021 est estimée, à 98 000 €, dont 85 000 € de remboursement de capital et 13 000 € d'intérêts.

A cela viendraient s'ajouter, en section de fonctionnement (chapitre 66), 7 000 € d'intérêts afférents à la mobilisation d'une ligne de trésorerie (pour un montant maximum de 3 M€), et de frais relatifs à la mobilisation d'un nouvel emprunt en 2021.

### D/ L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée à la stabilisation des recettes, devrait nous permettre de viser une capacité d'autofinancement brute légèrement supérieure au montant affiché au budget 2020.

Nous l'estimons à 616 000 € environ, contre 579 342 € au budget 2020 (hors résultat reporté).

La capacité d'autofinancement nette, après remboursement du capital de la dette, devrait s'établir à environ 531 000 €.

### E/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1/° LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent schématiquement deux grandes catégories, dont le contenu sera détaillé ci-après ;

- les dépenses financières ;
- les dépenses d'équipement.

#### a) les dépenses financières

Le projet de budget 2021 comprend, au **chapitre 27 - Autres immobilisations financières-**, les **avances de trésorerie versées à la SPLAAD** en tant que concessionnaire d'aménagement, pour 1 500 000 €.

Ce montant sera complété, à hauteur de 500 000 €, par le reliquat de la 4<sup>ème</sup> avance de trésorerie, votée par le Conseil Municipal le 30 juin 2020, dont le versement sera très probablement reporté sur l'année 2021.

Ces avances de trésorerie ont pour vocation de lisser l'apport de la collectivité au financement des opérations d'aménagement portées par la SPLAAD.

Ainsi, au terme de l'année 2021, la Ville de Quetigny devrait avoir versé 7 500 000 € sous forme d'avances, soit 69 % de sa participation globale aux deux opérations (Coeur de Ville + secteur Avenue).

Accusé de réception en préfecture 021-212105159-20201124- DG25112020CM19-DE Date de télétransmission : 25/11/2020 Date de réception préfecture : 25/11/2020
---

**b) Les dépenses d'équipement**

Les nouvelles dépenses d'équipement qu'il vous est proposé d'inscrire au budget 2021 représentent un montant total de 3,1 M€ environ, qui se répartirait de la manière suivante, par chapitres budgétaires :

- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées - : 7 000 €

Sont inscrites dans ce chapitre les subventions versées dans le cadre du soutien de la Ville aux travaux porteurs d'économies d'énergie.

L'intention affichée avec cette inscription budgétaire est de donner un nouveau souffle à ces aides, qui seront davantage ciblées sur des travaux significatifs.

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles - : 183 000 € environ

Ce chapitre enregistre les dépenses relatives à des frais d'études (préalables à des opérations d'investissement) et à des achats de logiciels.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles - : 2 372 000 € environ

Sont comprises dans ce chapitre les acquisitions de biens immobiliers, de biens meubles (véhicules, mobilier, matériel informatique, matériels techniques ...), voire les dépenses relatives à des travaux lorsque ces derniers peuvent être exécutés dans le cadre de l'exercice.

Les principales opérations prévues à ce titre concernent :

- Au titre des opérations immobilières : l'acquisition du pavillon commercial qui abrite la brasserie Quetign'eat, pour 540 000 TTC.
- Dans le cadre des travaux à réaliser :
  - ✓ L'aménagement et l'extension de l'espace Pierre Desproges (opération non engagée en 2020), pour 135 000 € ;
  - ✓ L'automatisation des accès aux équipements sportifs : 55 000 € ;
  - ✓ La poursuite de l'ADAP et la réalisation d'aménagements dédiés aux personnes à mobilité réduite dans l'espace public, pour 60 000 € ;
  - ✓ Divers travaux de rénovation des écoles pour 117 000 €.
- Au titre des acquisitions de matériels :
  - ✓ Le remplacement de deux véhicules techniques, pour 50 000 € ;
  - ✓ L'acquisition de deux robots de tonte, pour 30 000 €
  - ✓ La poursuite de la rénovation du parc informatique, pour 134 000 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours - : 555 000 € environ

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent les opérations de travaux, notamment lorsqu'elles se déroulent sur plusieurs exercices.

Accusé de réception en préfecture 021-212105159-20201124- DG25112020CM19-DE Date de télétransmission : 25/11/2020 Date de réception préfecture : 25/11/2020
---

Dans le cadre de ce budget, l'essentiel des crédits inscrits concernent le projet d'aménagement d'une médiathèque de type 3<sup>ème</sup> lieu, qui fait l'objet d'une autorisation de programme, détaillée ci-après.

### Les engagements pluriannuels

La présentation du budget inclut dans les propositions nouvelles les crédits de paiement (annuels) inscrits au titre des engagements pluriannuels pris par autorisations de programme.

A ce titre, le budget 2021 comprendra les crédits de paiement afférents aux deux autorisations de programme actuellement ouvertes, pour un montant total de **1 168 000 €**, selon le détail suivant :

<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Montant total</b>	<b>Crédits de paiement 2021 (CP)</b>	<b>Terme</b>
Construction multi-accueil petite enfance	2 950 000 €	38 000 €	2021
Construction médiathèque 3 <sup>ème</sup> lieu	5 541 000 €	1 130 000 €	2023
<b>Total des AP / CP</b>	<b>8 491 000 €</b>	<b>1 168 000 €</b>	

Le détail de chaque autorisation de programme est présenté en annexe au présent rapport.

Les modifications apportées dans le phasage des crédits de paiement feront l'objet d'une délibération spécifique, qui sera proposée au Conseil Municipal dans la même séance que le vote du budget primitif.

## 2 / LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La somme des dépenses d'investissement (hors dette) présentée dans ce projet de budget (crédits reportés + propositions nouvelles) s'élève à **4,6 M€ environ**.

Au regard de ces prévisions de dépenses, et de nos évaluations de recettes, la structure de financement des investissements se présenterait comme suit :

<b>1) Financements budgétaires de l'exercice</b>	<b>4 617 000</b>
Autofinancement net	531 000
FCTVA	180 000
Subventions d'investissement reçues	
Créances à long terme	55 220
Emprunt	3 850 780
<b>2) Variation du fonds de roulement</b>	
<b>Total des financements de l'investissement 2020</b>	<b>4 617 000</b>

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

**3. LE BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE**

Le budget de la Saison culturelle se construit cette année encore dans un contexte d'incertitudes quant à la possibilité de maintenir l'ensemble des spectacles programmés.

Cependant, l'action culturelle de la Ville ne se limite pas à l'organisation de spectacles, et sera complétée, comme en 2020, par des animations dédiées à l'ensemble des Quetignois.

Les dépenses afférentes à l'organisation des spectacles seront portées à 136 600 € (contre 115 150 € au budget primitif 2020, et 141 150 € en 2019).

Les recettes issues de la billetterie sont estimées à 17 700 € (chapitre 70), contre 14 000 € inscrits aux budgets 2020 et 2019.

Cette estimation marque une certaine prudence, car les produits de la billetterie peuvent, selon les années, s'avérer bien supérieurs (30 470 € ont été encaissés en 2019).

Le soutien financier de la Région Bourgogne Franche Comté à notre programmation culturelle reste prévu, comme en 2020, à hauteur de 8 400 € (chapitre 74).

Avec 26 100 € de recettes pour 136 600 € de dépenses, La subvention d'équilibre s'élèverait donc à 110 500 € au budget 2021 (contre 92 600 € pour l'année 2020, et 119 150 € au budget 2019).

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**  
Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

17/11/2020

Dépenses de fonctionnement	2019			2020			2021		
	BP 2019	CA 2019	BP 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2021	écart BP à BP	var <sup>e</sup> BP à BP	Structure
011 - Charges à caractère général	2 463 320	2 382 532	2 555 500	2 550 000	2 550 000	2 550 000	5 500	-0,22%	21%
012 - Charges de personnel	8 150 000	8 026 146	8 274 000	8 313 000	8 313 000	8 313 000	38 000	0,47%	68%
65 - Autres charges de gestion courante	1 313 994	1 167 208	1 236 236	1 200 000	1 200 000	1 200 000	38 236	-3,09%	10%
66 - Charges financières	23 000	21 155	22 600	20 000	20 000	20 000	2 600	-11,50%	0%
67 - Charges exceptionnelles	10 000	1 510	10 000	10 000	10 000	10 000	-	0,00%	0%
014 - Atténuations de produits	94 000	87 773	91 000	85 000	85 000	85 000	6 000	-8,59%	1%
022 - Dépenses imprévues	50 000	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>sous-total - Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 104 314</b>	<b>11 686 323</b>	<b>12 191 336</b>	<b>12 178 000</b>	<b>12 178 000</b>	<b>12 178 000</b>	<b>13 336</b>	<b>-0,11%</b>	<b>100%</b>
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	-	-	-	-	-
042 - Opérations d'ordre entre sections	553 623	1 087 428	585 000	597 000	597 000	597 000	12 000	2,05%	-
023 - Virement à la section d'investissement	360 072	-	2 028 726	30 000	30 000	30 000	- 1 998 726	-98,52%	-
<b>sous total - Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>913 695</b>	<b>1 087 428</b>	<b>2 613 726</b>	<b>627 000</b>	<b>627 000</b>	<b>627 000</b>	<b>1 986 726</b>	<b>-76,01%</b>	-
<b>TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 018 009</b>	<b>12 773 751</b>	<b>14 805 062</b>	<b>12 805 000</b>	<b>12 805 000</b>	<b>12 805 000</b>	<b>2 000 062</b>	<b>-13,51%</b>	-

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**  
Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

17/11/2020

	BP 2019		CA 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution		Structure	
<b>Recettes de fonctionnement</b>						<b>écart BP à BP</b>	<b>Var BP à BP</b>	<b>en % des RRF</b>	
70 - Produit des services	881 220	1 002 991	817 900	985 500	167 600	20,49%		8%	
73 - Produits d'imposition	10 219 668	10 332 070	10 208 397	9 994 000	214 367	-2,10%		78%	
74 - Participations et subventions reçues	1 756 000	2 036 549	1 635 666	1 700 000	64 334	3,93%		13%	
75 - Autres produits de gestion courante	130 300	119 232	99 215	105 000	5 785	5,83%		1%	
76 - Produits financiers		249			-			0%	
77 - Produits exceptionnels		392 359			-			0%	
013 - Atténuation de charges	14 900	11 361	9 500	9 500	-	0,00%		0%	
78 - Reprise sur provisions		26 813			-			0%	
<b>sous-total - Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 002 088</b>	<b>13 921 623</b>	<b>12 770 678</b>	<b>12 794 000</b>	<b>23 322</b>	<b>0,18%</b>		<b>100%</b>	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section									
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 921	175 310	13 635	11 000	2 635	-19,33%			
<b>sous total - Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>15 921</b>	<b>175 310</b>	<b>13 635</b>	<b>11 000</b>	<b>2 635</b>	<b>-19,33%</b>			
<b>R 002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>4 694 976</b>	<b>2 020 749</b>						
<b>TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 018 009</b>	<b>18 791 909</b>	<b>14 805 062</b>	<b>12 805 000</b>	<b>2 000 062</b>	<b>-13,51%</b>			
<b>Ratio RRF / DRF</b>	<b>1,07</b>	<b>1,19</b>	<b>1,05</b>	<b>1,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,29%</b>		<b>5%</b>	
<b>Autofinancement (épargne brute retraitée)</b>	<b>887 774</b>	<b>1 894 562</b>	<b>579 342</b>	<b>616 000</b>	<b>-36 658,00</b>	<b>6,33%</b>			

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**  
Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

17/11/2020

Dépenses d'investissement	BP 2019		CA 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution		Structure	
						écart BP à BP	Var BP à BP	en % des DRI	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			7 503						0%
13 - Subventions d'investissement (remboursées)									0%
16 - Emprunts et dettes	136 000	287 453		286 900	85 000	211 900	-71,37%		2%
204 - Subventions d'équipement versées	6 000	2 500			7 000	7 000			0%
20 - Immobilisations incorporelles	131 000	48 714		175 700	183 000	7 300	4,15%		4%
21 - Immobilisations corporelles	1 302 200	1 091 780		814 050	2 372 000	1 557 950	191,38%		50%
23 - Immobilisations en cours	2 280 000	2 375 281		699 936	555 000	-144 936	-20,71%		12%
26 - Participations et créances rattachées									0%
27 - Autres immobilisations financières	2 000 000	2 000 000		2 000 000	1 500 000	-500 000	-25,00%		32%
45 - Opérations pour compte de tiers									0%
020 - Dépenses imprévues									0%
<b>sous-total - Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 662 800</b>	<b>5 793 211</b>		<b>3 996 586</b>	<b>4 702 000</b>	<b>715 414</b>	<b>17,95%</b>		<b>100%</b>
041 - Opérations patrimoniales		349 614							
040 - Opérations d'ordre de section à section	15 921	175 310		13 635	11 000	2 635	-19,33%		
<b>sous-total - Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>15 921</b>	<b>524 924</b>		<b>13 635</b>	<b>11 000</b>	<b>2 635</b>	<b>-19,33%</b>		
<b>D 001 - Solde d'exécution reporté (negatif)</b>				<b>3 452 135</b>					
<b>TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 878 721</b>	<b>6 318 135</b>		<b>8 045 112</b>	<b>4 713 000</b>	<b>-3 332 112</b>	<b>-41,42%</b>		



**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**  
Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

17/11/2020

Recettes d'investissement	BP 2019		CA 2019		BP 2020		BP 2021		Structure
10 - Fonds propres d'origine externe	220 000	283 837	550 000	180 000					
13 - subventions d'équipement reçues	177 500	28 350	355 000						4%
16 - emprunt d'équilibre	4 512 326		426 275	3 850 780					0%
024 - Produits de cessions d'immobilisations	-								94%
21 - Immobilisations corporelles									0%
23 - Immobilisations en cours		60 021							0%
27 - Autres immobilisations financières	55 200	55 220	55 220	55 220					0%
45 - Opérations pour compte de tiers									1%
<b>sous-total - Recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 965 026</b>	<b>425 428</b>	<b>1 386 495</b>	<b>4 068 000</b>					<b>100%</b>
041 - Opérations patrimoniales		349 614							
040 - Opérations d'ordre de section	553 823	1 087 428	585 000	597 000					
021 - Virement de la section de fonctionnement	380 072		2 028 726	30 000					
<b>sous total - Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>913 895</b>	<b>1 437 042</b>	<b>2 613 726</b>	<b>627 000</b>					
<b>R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			3 997 409						
<b>R 001 - Solde d'exécution reporté (positif)</b>		1 003 530							
<b>TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 878 721</b>	<b>2 866 000</b>	<b>8 045 112</b>	<b>4 713 000</b>					
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 896 730</b>	<b>19 091 886</b>	<b>22 850 174</b>	<b>17 518 000</b>					
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 896 730</b>	<b>21 657 909</b>	<b>22 850 174</b>	<b>17 518 000</b>					
<b>Equilibre</b>									
<b>Evolution</b>	<b>écart BP à BP</b>	<b>Var BP à BP</b>	<b>en% des RRI</b>						
	- 370 000	- 87,27%	4%						
	- 355 000	-100,00%	0%						
	3 424 505	803,36%	94%						
	-		0%						
	-		0%						
	-		0%						
	-		1%						
	-		0%						
	2 699 505	194,70%							
	12 000	2,05%							
	- 1 988 726	-68,52%							
	- 1 988 726	-76,01%							
	3 332 112	-41,42%							
	5 332 174	-23,34%							
	- 5 332 174	-23,34%							
	107 262	17,85%							
	641	10,46%							
	1 427 314	84,47%							
<b>Depenses d'équipement (CA : réalisées / BP : votées)</b>	<b>3 719 200</b>	<b>3 518 256</b>	<b>1 689 686</b>	<b>3 117 000</b>					

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**CONSTRUCTION MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE**

	Pour mémoire AP votée le 18/12/2018 (TTC)	Révision de l'exercice (TTC) (délibération du 17/09/2019)	Total cumulé (y compris pour N) (TTC)	Crédits de paiement			2021 (prévisionnel)	
				2017 (réalisé) (1)	2018 (réalisé) (1)	2019 (réalisé) (1)		
<b>Dépenses</b>	<b>2 900 000</b>	<b>50 000</b>	<b>2 950 000</b>	<b>103 841</b>	<b>512 919</b>	<b>2 109 377</b>	<b>185 863</b>	<b>38 000</b>
<b>Ventilation des crédits de paiement :</b>								
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>								
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique						39 238	23 000	-
2184 - Mobilier						2 850	-	-
2188 - Autres immobilisations corporelles						36 388	4 200	-
							18 800	-
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>								
2312 - Agencements et aménagements de terrains				103 841	512 919	2 070 139	162 863	38 000
2313 - Constructions						43 696	-	-
2315 - Installations, matériel et outillage techniques				103 841	512 919	1 984 462	162 863	38 000
						41 981	-	-
<b>Ressources</b>	<b>2 900 000</b>	<b>50 000</b>	<b>2 950 000</b>	<b>103 841</b>	<b>512 919</b>	<b>2 109 377</b>	<b>185 863</b>	<b>38 000</b>
<i>Subventions d'équipement</i>	<i>355 000</i>	<i>-</i>	<i>355 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>355 000</i>	<i>-</i>
<i>Ressources propres</i>	<i>2 545 000</i>	<i>50 000</i>	<i>2 595 000</i>	<i>103 841</i>	<i>512 919</i>	<i>2 109 377</i>	<i>169 137</i>	<i>38 000</i>

(1) Montant net des avances versées au compte 238

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**CONSTRUCTION MEDIATHEQUE TROISIEME LIEU**

	Pour mémoire AP votée le 15/10/2019 (TTC)	Révision de l'exercice (TTC)	Total cumulé (y compris pour N) (TTC)	Crédits de paiement				
				2019 (réalisé) (1)	2020 (prévisionnel)	2021 (prévisionnel)	2022 (prévisionnel)	2023 (prévisionnel)
<b>Dépenses</b>	<b>5 541 000</b>	<b>-</b>	<b>5 541 000</b>	<b>47 070</b>	<b>150 000</b>	<b>1 130 000</b>	<b>1 344 000</b>	<b>2 869 930</b>
<b>Ventilation des crédits de paiement :</b>								
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>								
2033 - Frais d'insertion				1 188	-	2 000	-	1 000
				1 188		2 000		1 000
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>								
21318 - Autres bâtiments publics				-	-	900 000	894 000	376 800
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique						900 000	804 000	-
2184 - Mobilier							45 000	61 800
2168 - Acquisition de fonds							45 000	270 000
								45 000
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>								
2313 - Constructions				45 882	150 000	228 000	450 000	2 482 130
				45 882	150 000	228 000	450 000	2 482 130
<b>Ressources</b>	<b>5 541 000</b>	<b>-</b>	<b>5 541 000</b>	<b>47 070</b>	<b>150 000</b>	<b>1 130 000</b>	<b>1 344 000</b>	<b>2 869 930</b>
Subventions d'équipement	2 463 500		2 463 500				1 000 000	1 463 500
Ressources propres / emprunt	3 057 500		3 057 500	47 070	150 000	1 130 000	344 000	1 366 430

(1) Montant net des avances versées au compte 238

## Rapport d'orientations budgétaires

## Gestion des Ressources Humaines

### Structure des effectifs :

Par statut :	prévisionnel actualisé					prévisionnel								
	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21
Titulaires	157	163	161	156	162	163	170							
Contractuels permanents	36	39	31	30	31	34	30							
Contractuels non permanents	68	67	67	59	54	46	46							
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>269</b>	<b>259</b>	<b>245</b>	<b>247</b>	<b>243</b>	<b>246</b>							

### Par catégorie (et équivalence) :

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21
Catégorie A	19	20	17	19	27	25	27
Catégorie B	42	45	45	42	36	35	37
Catégorie C	200	204	197	184	184	183	182
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>269</b>	<b>259</b>	<b>245</b>	<b>247</b>	<b>243</b>	<b>246</b>

### Dépenses de personnel :

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21
<b>Éléments de rémunération</b>							
Traitement de base	4 466 509	4 446 756	4 417 254	4 385 825	4 399 263	4 520 300	4 527 300
Evolution	-1%	0%	-1%	-1%	0%	3%	0%
Régimes indemnitaires	995 429	1 020 775	979 460	913 469	1 051 208	1 045 000	1 054 000
Evolution	-1%	3%	-4%	-7%	15%	-1%	1%
(dont prime annuelle)	536 109	533 786	550 057	532 729	537 758	546 000	545 000
Evolution	-1%	0%	3%	-3%	1%	2%	0%
NBI	80 142	80 759	77 674	60 122	46 634	36 000	36 000
Evolution	-1%	1%	-4%	-23%	-22%	-23%	0%
Heures supplémentaires rémunérées	31 969	37 429	44 757	37 473	36 916	43 000	40 000
Evolution	-25%	17%	20%	-16%	-1%	16%	-7%
Avantages en nature	7 752	8 328	10 661	10 886	10 743	10 000	10 000
Evolution	-15%	7%	28%	2%	-1%	-7%	0%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Durée effective du travail dans la commune</b>	1 569 h	1 569 h	1 569 h	1 569 h	1 569 h	1 569 h	1 569 h
Equivalent temps plein							

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 01/01/2021
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
LTI Caisse d'Epargne BFC	22/04/2020	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200701	20/12/2007	84 064,36	0,00	0,00	0,00	84 064,36
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>3 084 064,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 064,36</b>

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20201124-  
DG25112020CM19-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020

IV - ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2
A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture 7 D/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'emprunt			ICM de l'exercice (18)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				709 044,25									
1641 Emprunts en euros (total)				624 879,89									
201 01	N		A-1	224 979,89	10	F	Taux fixe à 5,14 %	5,14	41 794,33	12 812,70			10 765,94
Simulation emprunt 2020	N		A-1	400 000,00	14,08	F	Taux fixe à 0,32 %	0,32	15 720,62	11 563,97			10 728,05
1643 Emprunts en devises (total)													
1644 Emprunts assortis d'une option de brève sur ligne de trésorerie (total) (8)				84 064,36									
200701	N		A-1	84 064,36	1,79	V	TAM(Paribus) + 0,03	-0,48	42 032,18	0,00			0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consenties du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes escomptées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		709 044,25									
									83 826,51	12 812,70		0,00	10 765,94

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé DIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 145 549,30									
1641 Emprunts en euros (total)					745 549,30									
201101	SFIL CAFFIL	03/12/2001	01/07/2010	01/21/2011	345 549,30	F	Taux fixe à 5,4 %	5,14	5,14	EUR	A	P	O	A-1
Simulation: emprunt 2020	Banque Simulation	15/12/2020	18/12/2020	07/03/2021	400 000,00	F	Taux fixe à 0,52 %	0,52	0,52	EUR	-	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (total)					1 400 000,00									
200701	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	20/12/2007	20/12/2007	15/10/2008	1 400 000,00	V	TAM (Pasraés) + 0,03	4,23	4,32	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consenties au Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1673 Dettes pour N.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers sociétés-associés (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Rens. à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>2 145 549,30</b>									

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**IV  
A2.4**

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours	3					
	Montant en euros	100,00%					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	709 044 €					
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						